

# Vers un **NOUVEAU** **modèle économique** **du cabinet dentaire**

Peu de salariés, de lourdes charges fixes, un plateau technique (et un coût de fonctionnement horaire) parmi les plus élevés du monde médical, le cabinet dentaire « type » est lourdement touché par la pandémie du coronavirus. La sortie de crise nécessitera une (r)évolution.



Les quelques 5 800 chirurgiens-dentistes salariés bénéficient des mesures conservatoires pour préserver l'emploi : le chômage partiel leur assure 84% des revenus (dans les limites de 4,5 SMIC). En revanche, les 36400 libéraux sont frappés de plein fouet par l'arrêt brutal de leur activité. Le praticien libéral « type » apparaît comme l'un des professionnels les plus touchés par la crise, aujourd'hui et dans la perspective à court et moyen termes. Certains cabinets auront du mal à traverser cette période et à survivre, s'ils ont une trésorerie limitée et que l'accès aux prêts garantis par l'État s'avère compliqué. D'autres apports attendus des discussions avec les partenaires habituels de la profession (l'Assurance Maladie, la Caisse de retraite, les assureurs) seront les bienvenus mais ne feront pas de miracles. Les cabinets dentaires sortiront, affaiblis et endettés.

## L'importance des coûts fixes

Du côté de l'emploi, il y a encore plus d'un tiers des chirurgiens-dentistes libéraux qui n'auraient pas de salariés<sup>1</sup>. Ce qui a pu apparaître hier comme « une souplesse » sera demain un handicap. D'un autre côté, quel que soit le profil du cabinet, les charges fixes représentent 35 % à 40 %<sup>2</sup> du budget. Si l'on prend la moyenne publiée en 2017 d'un budget de 270 000€, le chirurgien-dentiste « type » doit assurer au moins 10 000€ en frais fixes par mois, avant de penser à ce qui va nourrir sa famille. L'effort de trésorerie - sur fonds propres ou par recours aux prêts - ne pourra certainement pas être compensé immédiatement après la reprise. L'émergence sera progressive et à un rythme inconnu. Ceux qui n'auront pas les ressources pour tenir le choc d'une pratique exigeante pourraient purement et simplement changer d'orientation ! Un praticien de 55 ans, ayant toujours travaillé seul, n'aura, pour la suite de sa carrière, que le choix du salariat si la conversion vers de nouvelles exigences sanitaires lui paraît irréaliste.

## Demain, le modèle viable

Cette période sera-t-elle l'occasion, pour les chirurgiens-dentistes, de repenser leur modèle économique ? Il faut l'espérer. Deux conditions apparaissent indispensables pour créer une dynamique de développement durable. La première est une libéralisation de l'emploi. Ce n'est pas seulement l'actuelle convention collective qu'il faut dépoussiérer, c'est une simplification des procédures qui est indispensable. La seconde condition est une application des grands principes déontologiques généraux, conforme à l'évolution de la société du XXI<sup>e</sup> siècle et de l'économie contemporaine. Cela se traduit pour un cabinet libéral par l'emploi de plusieurs praticiens salariés. De même, une société d'exercice doit pouvoir fonctionner avec plusieurs cabinets, détenus et gérés par des praticiens. L'avantage des sociétés d'exercice libéral multisites est que les praticiens y évoluant seront soumis à nos règles déontologiques et à nos juridictions disciplinaires. Sans ces évolutions, de nombreux chirurgiens-dentistes libéraux seront engloutis par les structures anarchiques que nous avons combattues au nom de notre déontologie médicale.

1. « Portrait statistique » 2019, Observatoire des Métiers dans les Professions Libérales.

2. Loyers, assurances, impôts et taxes, charges sociales du praticien, cotisations professionnelles, frais financiers, etc.

*Marc Sabek*  
Vice-président des CDF  
@marcsabek